

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2025/64-CAC
Septembre 2025

- AUX:** Points de contact du Codex
Points de contact d'organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du Codex
- DU:** Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius,
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires
- OBJET:** Demande d'observations sur les normes et textes apparentés soumis par la 18^e session du Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments pour adoption par la 48^e session de la Commission du Codex Alimentarius

DATE LIMITE: 1^{er} OCTOBRE 2025

GÉNÉRALITÉS

1. Le rapport de la 18^e session du Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (CCCF) (REP25/CF18)¹ sera examiné lors de la 48^e session de la Commission du Codex Alimentarius.

DEMANDE D'OBSERVATIONS

2. Les membres et observateurs du Codex sont invités à présenter des observations sur les questions suivantes:

Limites maximales (LM) pour les contaminants dans les aliments

- i. **Adoption à l'étape 8:** Limites maximales (LM) de 2,5 mg/kg pour le plomb dans les épices et l'écorce séchée à inclure dans la *Norme générale sur les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale* (CXS 193-1995), REP25/CF18, paragraphe 47(i)(a), annexe III.
- ii. **Adoption à l'étape 5/8:** LM de 2,0 mg/kg pour le plomb dans les herbes culinaires séchées à inclure dans la Norme CXS 193-1995, REP25/CF18, paragraphe 47(i)(b), annexe III.

Code d'usages

- i. **Adoption à l'étape 5/8:** Révision du *Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des arachides par les aflatoxines* (CXC 55-2004), REP25/CF18, paragraphe 80(i), annexe V.
3. Les documents susmentionnés sont chargés sur le Système d'observations en ligne du Codex (OCS)², conformément aux orientations des paragraphes 7 à 11.
 4. Les observations doivent indiquer **si les LM et le code d'usages sont prêts pour adoption**. Dans le cas contraire, veuillez fournir une justification et des propositions pour en faciliter l'adoption.
 5. Les observations doivent être fournies en conformité avec la *Procédure pour l'élaboration des normes du Codex et des textes apparentés* (Partie 3 – *Procédure uniforme pour l'élaboration des normes du Codex et des textes apparentés*), Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius³.
 6. Les membres et observateurs du Codex sont encouragés à soumettre leurs observations en réponse à cette lettre circulaire⁴ pour faciliter la prise de décision lors de la 48^e session de la Commission du Codex Alimentarius.

¹ <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/meetings/detail/fr/?meeting=CCCF&session=18>

² <https://ocs.codexalimentarius.org/>

³ <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/publications/fr/>

⁴ <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/circular-letters/fr/>

DIRECTIVES GÉNÉRALES CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS

7. Les observations doivent être présentées dans le système OCS, par l'intermédiaire des Points de contact des membres et observateurs du Codex.
8. Les Points de contact des membres et observateurs du Codex peuvent accéder au système OCS et au document ouvert aux observations en sélectionnant "Entrer" dans la page "Mes révisions", disponible après avoir accédé au système.
9. Les Points de contact des organisations membres et observatrices du Codex doivent fournir des observations générales de fond. Des conseils supplémentaires sur les catégories et les types d'observations de l'OCS se trouvent dans les Questions fréquentes de l'OCS (FAQs)⁵.
10. Des directives supplémentaires sur le système OCS, notamment le Manuel de l'utilisateur et le guide succinct sont disponibles sur le site du Codex⁶.
11. Les éventuelles questions sur le système OCS peuvent être adressées à Codex-OCS@fao.org.

⁵ https://www.fao.org/fileadmin/user_upload/codexalimentarius/doc/OCS/Codex_OCS_FAQs_2017-11-06.pdf

⁶ <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/ocs/fr/>